Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Mars 1890 No. 22.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.





LA POLITIQUE A MANITOBA

Séance du 27 février 1890.

L'orateur prend le fauteuil à 4 heures moins cinq minutes.

Après les affaires de routine, M. Jérôme se lève sur une question de privilège et attire l'attention de la chambre sur le fait que certains rapports demandés en février 1889, ayant rapport aux fonds des mineurs métis, tant payés que dûs, n'avaient pas été faits. Il demande si c'est l'intention du gouvernement de présenter ces rapports durant la présente session. Le procureur-général répond que c'est la première fois qu'il entend parler de cette question. Il verra à satisfaire le désir du député de Carillon.

M. ROBLIN propose, appuyé de M. Martin (Morris),

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une humble adresse le priant de faire déposer devant cette chambre un rapport indiquant :

1o. La balance en caisse tel que porté au livre de caisse du département du trésor le 16 janvier 1888 et confirmée par les livrets des diverses banques avec qui le gouvernement de la province était en compte à cette date.

2o. Le total payé par la province pour le chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge jusqu'au 16 janvier 1888 inclusivement.

3o. Le total payé pour le chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge distrait des deniers obtenus de la vente des obligations de la province et celui du revenu consolidé, pour le dit chemin jusqu'au dit 16 janvier 1888 inclusivement.

4o. Le montant total reçu par la province de la vente de ces obligations, pour la construction du chemin susdit jusqu'à la date susdite inclusivement.

Il s'ensuit un débat auquel prennent particulièrement part M. Roblin et le trésorier-provincial. M. Roblin dit qu'il y a au-delà de $500,000 dont il n'est pas rendu compte dans les comptes publics. M. Roblin n'accuse personne de malversation, mais il doit certainement y avoir une tenue de livres défectueuse. Ce débat dura presque toute la séance.

Divers bills sont rapportés des comités et passent par diverses phases et la séance est levée.

Séance du 28 février.

M. MARTIN (Morris) continue le débat soulevé par M. Roblin à la séance précédente, après les affaires de routine. M. Jones parle aussi sur cette question.

Le PROCUREUR-GÉNÉRAL annonce qu'à l'avenir il y aura des séances de nuit qui seront considérées comme séances distinctes.

Le reste de la séance de l'après-midi est employé au comité général, sur l'acte municipal.

Il y eut une discussion assez longue soulevée par le procureur-général, demandant de biffer la sous-section autorisant les municipalités à accorder des bonus à certaines industries. Plusieurs députés prennent part au débat.

La séance du soir est également passée en comité général sur l'acte municipal. A part quelques bills présentés ou subissant diverses phases.

Séance du 1er mars.

Deux courtes séances.

A celle de l'après-midi, M. Thomson (Emerson) présente une requête demandant l'abolition des écoles séparées. M. Thompson (Norfolk) présente un rapport du comité do l'agriculture et de l'immigration qui est reçu.

Séance de 7.30 heures p.m.

Présentation de diverses requêtes. Comité général sur le bill concernant l'asile des incurables. Rapport du bill avec amendement. Troisième lecture et adoption. Comité général sur le bill concernant la propagation des mauvaises herbes. Le comité rapporte progrès.

M. WOOD, appuyé par M. Marion, propose la seconde lecture du bill pour amender 52 Vic., chap. 15. M. Wood désire qu'un absent ou celui qui refusera de signer pour ou contre l'octroi d'une licence ne soit pas considéré comme un des plus proches voisins, d'après l'acte.

Plusieurs députés prennent part au débat et le bill subit sa seconde lecture et est renvoyé au comité des amendements aux lois.

M. WOOD demande au premier ministre quand le gouvernement fera connaître sa politique au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Le premier ministre ne peut pas fixer une date exacte, mais elle le sera certainement durant la présente session.

Et la chambre s'ajourne.

Séance du 3 mars.

Après la présentation du rapport final du comité des amendements aux lois, l'Orateur annonce que pour le débat sur la question des écoles, les galeries ne seront accessibles qu'aux porteurs de billets spéciaux émanés à cette fin. Chaque député aura droit à cinq billets.

M MARTIN (Morris) prétend que l'Orateur ne peut disposer que de la galerie de l'Orateur.

Un débat assez acrimonieux s'en suit.

Le premier ministre propose que la chambre se forme en comité général sur le bill concernant l'hygiène publique.

Après quelque temps le comité rapporte progrès. Plusieurs autres bills sont examinés en comité.

Le procureur-général propose la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer Manitoba et North Western et le gouvernement de Manitoba. Après quelques explications du moteur le bill subit sa seconde lecture sans opposition. Il en est de même du bill pour amender les actes concernant le chemin de fer du *Northern Pacific et Manitoba*, et de la loi relative aux serments.

La chambre se forme en comité général sur le bill concernant l'évaluation et la perception des taxes.

Le procureur-général propose de biffer de la clause des exemptions de taxes toutes celles qui n'auraient pas pour effet de prendre l'argent d'une poche pour la mettre dans une autre. Les Eglises doivent être taxées. En pratique, cette exemption oblige à supporter une église en particulier ce qui est contre les principes de gouvernement reçus en Canada et il développe sa prétention assez longuement.

M. PRENDERGAST soutient que lors même que le principe d'abolition des exemptions serait bon pour Ontario et les vieilles provinces, les circonstances dans lesquelles nous vous trouvons ici changent la question. L'exemption des églises n'enlève rien au trésor municipal. L'on devrait dans l'intérêt public encourager la construction des églises.

M. WOOD proteste contre l'abolition de cette exemption. Il prétend qu'en taxant les églises, on prévient inévitablement la construction de nouveaux temples.

M. ROBLIN est en faveur de l'abolition.

M. MARTIN (Morris) veut que le terrain de l'église et l'église elle-même soient exemptés. La construction d'une église, dit-il, n'est pas un placement et ne rapporte rien à ceux qui la font ériger et qu'il n'est pas juste de taxer un édifice qui ne rapporte rien à son propriétaire, et cela essentiellement.

M. SIFTON est en faveur de la taxe.

M. THOMSON est en faveur de l'exemption.

L'amendement du procureur-général est adopté.

Et la chambre s'ajourne.

Séance du soir.

Un grand nombre de bills subissent leurs diverses phases, et la chambre se forme en comité général sur le bill concernant l'évaluation.

M. MARTIN (Morris) ramène la question de l'exemption des églises et propriétés en dépendant, en proposant que la clause reste telle qu'imprimée. Sa proposition est perdue par un vote de 10 contre 23.

La chambre reste en comité général sur cette mesure jusqu'à minuit lorsque progrès est rapporté et l'ajournement proposé.

Séance du 4 mars.

Des requêtes sont présentées par MM. Lawrence et M. Smith, demandant des amendements à l'acte des licences.

L'HON. M. McMILLAN donne pour mercredi, avis d'une motion à l'effet de faire référer les comptes publics au comité spécial permanent des comptes publics avec instruction de faire l'investigation de toutes les accusations portées par M. Roblin.

M. THOMPSON (Emerson) donne avis d'un bill pour amender 47 de 52 Vic., étant un acte concernant la ville d'Emerson.

Sur motion de M. Marion, appuyé par M. Martin (Morris), la chambre ordonne un rapport donnant copie du contrat passé entre le Bureau Provincial de l'Agriculture et la corporation de la ville de Saint-Boniface en rapport avec la tenue d'une exposition agricole provinciale, aussi de toute correspondance entre Sa Grandeur l'Archevêque de Saint-Boniface et le gouvernement à ce sujet.

M. MARTIN (Morris) présente à la chambre une longue résolution au sujet d'un emprunt contracté par la municipalité de Morris par règlement qui, prétend-il, n'a pas été légalement passé.

Cette motion fait le sujet d'un assez long débat. Le premier ministre trouve qu'elle n'est pas dans l'ordre. M. l'orateur décide en faveur du premier ministre.

Sur motion de M. Campbell (Souris), appuyé de M. Mickle, la chambre ordonne un rapport donnant :

1o. Un état détaillé des montants débités à la municipalité inorganisée d'Inchiquin par le bureau du district judiciaire et le commissaire municipal jusqu'au 31 décembre 1889.

2o. Les montants crédités à la dite municipalité par les mêmes.

Divers bills passent par diverses phases.

La chambre se forme en comité général sur le bill concernant l'évaluation et la perception des taxes.

Sur motion du procureur-général, le comité général adopte par un vote de 18 contre 14 une clause empêchant les municipalités de faire remise de taxes sauf dans le cas d'erreur ou de calamité causée par la grêle, l'incendie, la tempête ou l'inondation. MM. Colcleugh, Wood et Campbell (Souris), veulent laisser ce privilège à la discrétion des municipalités.

Et la chambre s'ajourne à 8.00 hrs. p.m.

DÉBAT SUR LA QUESTION DES ÉCOLES.

Dès 7.30 heures, les galeries étaient bondées, et environ une centaine de personnes, des dames en grande partie, avaient des sièges sur le parquet de la chambre.

L'HON. M. MARTIN—En me levant pour proposer la seconde lecture du bill concernant le département de l'Education, a-t-il dit, mon intention est de traiter en même temps le bill de l'Education lui-même, car ces deux actes ne sont qu'un corollaire l'un de l'autre.

Le changement le plus important que ces lois effectueront, c'est de faire passer les écoles sous le contrôle direct du peuple par sa législation. Aujourd'hui, le bureau qui se compose de membres, dont 12 protestants et 7 catholiques, est tout à fait irresponsable. En plaçant l'éducation sous le contrôle d'un ministre responsable, le gouvernement rencontre le désir de la chambre. Seul Ontario a un système d'éducation analogue à celui que l'on a l'intention d'introduire ici. Auparavant, il y avait, là aussi, un bureau sous la direction éclairée du Dr Ryerson, cet homme qui a tant fait pour l'instruction du peuple d'Ontario. C'est à sa demande que ce changement a été effectué.

L'on prétend que la nouvelle loi va soumettre l'éducation aux fluctuations, en un mot, qu'il va introduire la politique dans les écoles. Où serait le mal ? L'on paraît croire que la politique est un mal bien grave. Quant à lui, il croit que la politique est la science traitant de la solution des questions qui concernent le bien-être public. Où serait le mal, si on la traitait dans les écoles ? L'on dit qu'aux Etats-Unis il y a un bureau d'éducation dans de nombreux états. L'on se trompe étrangement. Le nom peut être semblable mais le système diffère essentiellement, en ce que la plupart des officiers qui composent ces bureaux, sont élus directement par le peuple et en conséquence responsable de leurs actes. On dit encore que le système actuel a créé beaucoup de mécontentement à Ontario ; la faute peut en être au gouvernement qui doit y remédier.

Le gouvernement en voulant changer le système ne veut pas inférer qu'il est mécontent de la manière dont le Bureau d'Education a conduit les affaires, mais qu'il l'est du système lui-même. Le gouvernement veut prendre sous sa responsabilité le contrôle des écoles. Il rendra compte de sa gestion directement au peuple.

UN POINT DE LOI.

Le gouvernement se propose d'établir dans la province un système d'écoles purement nationales, sous lequel chaque particulier jouira des mêmes droits et des mêmes privilèges, sous lequel il n'y aura aucune distinction de race, de caste ou de croyance.

Il s'efforcera de prouver que la constitution ne met pas d'obstacle à ce changement. Puis, il fait allusion à la question du monopole. Il espère que le succès de la province dans cette question de chemin de fer se renouvellera pour la question des écoles.

Il lit au long la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et ses sous-sections. Cette loi s'applique aux provinces qui ont formé la Confédération.

En 1870, une proclamation et un acte créèrent la province de Manitoba. La clause 22 de ce dernier acte a rapport aux écoles. La première sous-section de la clause 22 de l'acte de Manitoba, sauf les mots "ou par la pratique" y ajoutés. Puis le procureur-général traite longuement ce point de droit. Il prétend que la législation que l'on veut passer n'affecte aucun droit ou privilèges possédés lors de l'Union. Il n'y avait pas alors d'écoles dénominationnelles à proprement parler. Les mots "ou par la pratique," ne changent rien, d'après lui. S'il y avait pratique, ce devait être une pratique légale ; si cette pratique était légale, c'était une loi.

UN PRÉCÉDENT.

L'orateur cite la lutte qui a eu lieu au Nouveau-Brunswick sous une question qu'il prétend semblable, et il pronostique le même résultat pour les écoles de Manitoba, Sa Grandeur l'Archevêque de Saint-Boniface a prétendu que les catholiques de cette province jouissaient des privilèges de leurs écoles non seulement en vertu des actes, mais encore en vertu d'un traité conclu entre la province et les autorités fédérales. Il demande s'il est possible que, sous la loi et les institutions britanniques, les habitants d'une province puissent conclure un traité liant leurs successeurs, leurs descendants et les nouveaux habitants.

M. PRENDERGAST demande si le procureur-général prétend qu'Ontario puisse enfreindre les clauses de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord qui ont rapport aux écoles séparées.

L'HON. M. MARTIN—Non ! Tout ce qu'Ontario puisse faire serait de faire changer l'acte et cela il a droit de le faire. Il serait bien trompé, si avant longtemps, Ontario suivant en cela l'exemple de Manitoba, ne demandait ce changement. Il est faux qu'un traité ait été conclu en 1870. En novembre 1870, une convention de 20, une partie anglaise, une partie française, et convoquée par les insurgés, se réunit et adopta une "Liste des Droits" de 14 clauses. Cette liste ne parle pas des écoles séparées. Cette première liste n'eut que très peu de portée dans les négociations qui suivirent. A la seconde convention du 26 janvier 1871, composée de 20 anglais et 20 français, il n'y eut rien d'adopté qui eût rapport aux écoles séparées. Il cite M. Hay, un des membres de la convention, à l'appui de son assertion. Ce fut le clergé catholique, après l'ajournement de la convention qui induisit le gouvernement provisoire dont Louis Riel était président, à insérer dans la Liste des Droits une clause qui n'avait jamais été discutée aux conventions de l'assemblée provinciale. Tout ce qui avait été discuté était de demander au gouvernement d'établir un système d'éducation.

M. A. F. MARTIN—D'après M. Hay.

L'HON. M. MARTIN—Je m'appuie sur la liste des droits, aussi sur le témoignage de l'Archevêque de Saint-Boniface, qui prétend que cette clause se trouvait dans la Liste remise aux délégués, le Père Ritchot, le juge Black et M. Scott. Cette clause venait du gouvernement provisoire, avec qui le gouvernement fédéral ne fit aucun traité. Il y eut une clause établissant en termes généraux le principe sujet de la discussion, la clause 16, pourvoyant à ce que tous les droits et privilèges ci-devant existant au sujet des coutumes et mœurs locales fussent continuées. La seconde convention au lieu de demander des écoles séparées demanda aux autorités fédérales le pouvoir, le droit et le privilège de disposer de ces questions. Quant à ce traité il y a deux choses à considérer : 1o. Il ne pourrait pas nous lier, bien qu'il lie les autorités fédérales ; 2o. Il n'y eut pas de traité. Il émane de Louis Riel et Sa Grandeur est la seule personne qui semble en avoir eu connaissance. C'était un abus de confiance, parcequ'ils n'avaient pas droit de donner à la convention une liste de droits autre que celle adoptée par la convention. Il conclut de là qu'il n'y eut pas de traité. Un traité ne peut pas changer les dispositions de l'Acte de Manitoba. Puis il argumente au long cette question. Il est convaincu que si le point est envoyé au conseil privé, la décision sera en faveur du gouvernement de Manitoba.

L'orateur en vient ensuite à l'instruction religieuse dans les écoles. Il serait d'avis que pour établir des écoles purement nationales toute instruction religieuse devrait en être exclue.

M. MARTIN (Morris)—Alors vous voulez des écoles sans Dieu.

L'HON. M. MARTIN n'a jamais pu comprendre la signification de ce terme. Peut-on appeler cette chambre une chambre sans Dieu parcequ'il n'y a aucun exercice religieux. Il cite une adresse de M. Luxton aux électeurs de Rockwood en 1874, se déclarant contre les écoles séparées. Il dit comprendre mieux la position prise par les catholiques qui veulent que l'église contrôle absolument l'instruction religieuse des écoles, tandis que Sa Seigneurie l'Evêque de la Terre de Rupert et le Dr King ne veulent qu'une certaine instruction religieuse, ni plus ni moins. Mais telle qu'est le projet de loi les commissaires peuvent adopter ou refuser les exercices religieux qui seront préparés par le bureau des aviseurs. Quant à lui il ne parle pas au nom du gouvernement, mais il espère que la date où les écoles seront purement séculières n'est pas éloignée. Il compte pour cela sur les commissaires. Les neuf-dixièmes de la population sont en faveur de l'abolition des écoles séparées.

M. A. F. MARTIN—J'en doute.

HON. M. MARTIN—Si vous en doutez, j'ajouterai que les 19/20 sont en faveur. Plusieurs catholiques mêmes sont en faveur du changement. Les requêtes transmises à la chambre n'expriment pas l'opinion des catholiques. Elles ont été préparées à Saint-Boniface, la rédaction en est la même. Les prêtres, en général, s'occupent des élections et imposent leurs opinions, et intimident les électeurs. Il lit une lettre d'un nommé Hepsworth de Saint-Laurent, et un compte-rendu d'une assemblée convoquée par le NOTOIRE DUBORD pour prouver que beaucoup de catholiques sont en faveur du changement et que les prêtres exercent une pression très-forte sur les catholiques.

M. PRENDERGAST—Les trois quarts des électeurs de Saint-Laurent ont voté pour moi et cependant les prêtres ne m'étaient pas favorables.

L'HON. M. MARTIN — Réplique que l'élection s'est faite au scrutin.

Puis il dit que tout en se proposant d'établir des écoles purement séculières le gouvernement veut se prévaloir de l'avis et des conseils de tous. La section protestante du Bureau avait déjà fait des suggestions reçues avec plaisir. Les catholiques ont répondu qu'ils ne considéraient

l'action du gouvernement que comme une infraction de leurs droits et privilèges.

Le procureur-général termine son discours à minuit moins un quart après avoir parlé durant 3 heures et 45 minutes.

M. Gillies propose l'ajournement.

Séance du 5 mars.

La séance s'ouvre à 3,00 heures p.m.

Après les affaires de routine l'hon. M. McMillan propose une résolution se rapportant aux accusations portées par M. Roblin contre le trésorier et ses employés. Cette résolution a pour objet de faire inscrire le nom de M. Roblin sur le comité des comptes publics.

Le trésorier-provincial dit que l'intention du gouvernement en ajoutant le nom de M. Roblin au comité des comptes publics était de donner à l'opposition toute opportuité d'étudier ces comptes par ellemême. Une discussion s'ensuit jusqu'à six heures.

Séance du soir.

L'orateur prend le fauteuil à 8 heures. Nombre de pétitions sont reçues et après les autres affaires de routine,

M. ROBLIN continue le débat sur la question des écoles.

Toutes les nations civilisées admettent la très grande importance de cette question des écoles. Tous les hommes d'état se sont appliqués à favoriser la cause de l'instruction du peuple. L'on comprend l'intérêt vital de cette question, en voyant les discussions qu'a soulevées l'annonce de la politique du gouvernement de Manitoba. Il espère que les députés, dans ces débats importants entre tous, ne se laisseront guider que par leur patriotisme, mettant de côté le pernicieux esprit de parti, et la doctrine funeste d'opportunité qui est trop souvent le mobile des mesures publiques.

Il ne veut parler que du département de l'éducation, laissant à ses amis le soin de traiter les points de droit et la question constitutionnelle. Il est heureux de constater que le procureur-général ait jeté bas le masque dont il s'affublait depuis si longtemps en déclarant qu'il ne voulait pas passer pour libéral dans le sens que l'on donne à ce mot dans la Puissance, et en parlant avec ironie, de lui (M. Roblin) comme du député libéral de Dufferin. Cette remarque l'a flatté, car il est enclin à préférer les injures souffertes en compagnie des Blake, des Cartwright, des Laurier, des McKenzie, aux trésors confiés au trésorier-provincial. Puis il traite des différents systèmes politiques pronés par les économistes. La plupart de ces systèmes s'accordent à reconnaître la nécessité d'instruire le peuple. En effet il est admis que l'ignorance et la superstition sont les plus grands fauteurs des vices et des crimes. Le devoir du gouvernement est de donner au peuple un système d'éducation qui le satisfasse. Le projet qui est soumis n'est pas de nature à satisfaire la population, mais est plutôt une pomme de discorde qu'on lui lance. La législature n'est pas justifiable d'abandonner un système satisfaisant à tous égards, pour les résultats plus que douteux de la législation du procureur-général. Puis, M. Roblin fait l'éloge de notre système actuel et de l'exsurintendant M J. B. Somerset. Le projet de loi qui est aujourd'hui soumis à la chambre n'exige qu'une qualification, celle d'être ministre, c'est-à-dire un politicien consommé, considéré comme tel par son parti. D'autres qualifications, il n'en est pas question.

Aux Etats-Unis les pédagogues les plus distingués condamnent l'intervention de la politique dans cette question de l'instruction populaire comme funeste et dangereuse. Il cite des extraits des rapports de divers Etats de l'Union s'accordant tous sur ce point.

A Ontario, il y a un département sur lequel on veut modeler la loi de Manitoba. Mais de 1844 à 1876, il y eut un bureau d'éducation dont le regretté Dr Ryerson était le surintendant. Il n'a pas besoin de dire ce que cet homme a fait là-bas. Il a créé, de rien pour ainsi dire, un système d'éducation qui a fait l'admiration de l'univers civilisé, à Philadelphie, en 1876, à tel point qu'il fut adopté pour le Japon et d'autres pays orientaux. Le Dr Ryerson n'était pas en faveur d'un département tel que l'entend et le dit le procureur-général. Ce qu'il voulait était de donner un siège en chambre au surintendant, afin qu'il pût donner des explications et répondre aux critiques auxquelles le mode d'application de l'octroi parlementaire était souvent en butte. Mais le Dr Ryerson était en faveur des écoles séparées. La justesse de ses vues est confirmée par ce qui est arrivé depuis. Personne ne peut prétendre que l'éducation en général, à Ontario, est aussi satisfaisante depuis qu'elle est sous le contrôle direct du gouvernement que sous le Dr Ryerson. Chacun sait quels conflits, quels troubles ont été occasionnés par cette question depuis 1876.

A Québec, il y a un bureau d'éducation comme ici, et cette institution fonctionne à la satisfaction de la minorité et de la majorité. Toutes les autres provinces, à l'exception d'Ontario, ont des bureaux d'éducation. Il en est de même de presque tous les états de l'Union Américaine. En Europe, à quelques exceptions près, par la loi ou en pratique, l'instruction populaire est confiée à la direction de personnes indépendantes de la politique. M. Roblin fait mention des divers systèmes de ces pays. Il termine en demandant à la chambre de bien étudier la question et de se garder d'adopter une mesure qui porterait préjudice à la cause de l'instruction du peuple. Il propose, appuyé de M. A. F. Martin, la résolution suivante :

Attendu que le bill tel que présenté, pourvoit à l'établissement d'un département de l'éducation ayant en pratique le contrôle absolu et la direction du système scolaire de la province ; et

Attendu qu'il est désirable que l'éducation soit sous le contrôle d'un corps indépendant non-partisan, tel qu'un bureau d'éducation composé de personnes compétentes, intéressées à l'éducation et hors de l'influence du gouvernement ;

Et attendu qu'un système qui mettrait l'éducation sous le contrôle direct du gouvernement serait préjudiciable à l'éducation et aurait des effets démoralisateurs en la subordonnant aux exigences de parti ;

Résolu, que toutes les clauses ayant rapport au département de l'éducation soient biffées et remplacées par des clauses pourvoyant à l'établissement d'un bureau d'éducation non-partisan, composé de personnes compétentes, choisies pour leur expérience en matière d'éducation, et en dehors de toute influence du gouvernement ou de la politique.

Cet amendement est perdu sur la division suivante :

Pour—MM. Roblin, Prendergast, Norquay, Gelley, Martin (Morris), Gillies, Marion, O'Malley, Wood, Jérôme—10.

Contre—Hons. MM. Greenway, Martin, McLean, Smart et McMillan, MM. Hettle, Mickle, Colcleugh, Campbell (Souris), Mackenzie, Thompson (Norfolk), Jones, Young, Jackson, Morton, Smith, Winkler, Dickson, Crawford, Thompson (Emerson), Harrower, Graham, Sifton, Fisher et Campbell (Winnipeg-Sud)—26.

La seconde lecture du bill est votée sur la même division.

N.B. M. Lagimodière avait été appelé chez lui par la maladie d'un de ses enfants et n'a pu revenir en temps pour voter.

—Une commission du sénat américain vient de recommander la dépense de $123,000,000 pour la construction de fortification et la défense des côtes des Etats-Unis. Ainsi, $21,500,000 seraient dépensées jusqu'au 30 juin 1891 et $9,000,000 annuellement pendant onze ans, puis $2,500,000 en 1892-93.



Mercredi, 12 Mars 1890.

LA QUESTION DES ECOLES

Commencé mardi, le 4 courant, le débat sur la question des écoles se continue encore avec un entrain qui nous laisse augurer qu'il ne se terminera point avant plusieurs jours encore

Il y a eu de bons, d'excellents discours de prononcés, de même qu'il a été fait de piètres efforts d'éloquence.

Du côté ministériel, après M Martin, l'hon. M. Smart et M. Sifton ont été les principaux orateurs. Le premier n'a prouvé qu'une chose, bien connue du reste, c'est qu'il est aussi fanatique que M. Martin ; le second a fermé les yeux à la lumière, et, tout avocat qu'il soit, il n'a pas dévié du sentier que lui avait tracé le procureur-général en traitant la question au point de vue constitutionnel. Nous ne disons rien du député Harrower ; il n'a parlé que quelques instants et ça été pour débiter les plus viles insanités à l'adresse de tout ce qui est français et catholique ; il n'a pas craint d'insulter Mgr Taché de la manière la plus grossière possible, à ce point que le président, tout partial qu'il soit, a dû sous les protestations indignées de la gauche, le rappeler à l'ordre plusieurs fois et le forcer enfin à reprendre son siège.

Nous avons trouvé d'énergiques défenseurs dans MM. Prendergast, A. F. Martin, Roblin, Gillies et Wood. L'hon. M. Prendergast surtout s'est surpassé dans le discours de 7.30 heures qu'il a fait. Il faut être bien prévenu contre nous ou bien aveugle pour ne pas avouer qu'il a montré sous son vrai jour la question si importante qui est au jeu. L'éloquence, la conviction, la force des arguments n'ont certainement pas manqué. Non, tout cela y était, mais ce qui ne se trouve pas ce sont, sur le parquet, de la chambre, des hommes assez libres, assez indépendants, assez intelligents, disons donc enfin le mot, pour penser et juger par euxmêmes.

Nous savons que nos amis feraient d'inutiles frais d'éloquence s'ils ne s'adressaient qu'au parti ministériel en chambre, mais ils comptent comme ils le doivent sur le bon sens de la population et sur la décision d'autorités bien plus compétentes à juger le différent que n'est celle d'un Martin ou d'un Smart.

Nous espérons pouvoir donner même in extenso l'admirable discours de M. Prendergast et on fait des efforts pour qu'il soit mis en une brochure que sans doute tout le monde aimera à se procurer.

Dans notre prochain numéro nous continuerons à donner un résumé aussi complet que possible des discours prononcés sur la question.

LA TAXE DES EGLISES

Le gouvernement Greenway, en violation de toutes les excellentes raisons qui militaient contre certaines clauses de sa nouvelle loi municipale, a fait passer, entre autres, celle qui prive les églises et les terrains qui en dépendent de l'exemption de taxes. Naturellement, cette mesure radicale avait surtout pour but de vexer les consciences catholiques, mais cette fois nous nous trouvons pas seuls en cause, et l'on pourra voir que nos législateurs se sont laissés emporter trop loin. Les congrégations protestantes se sont émues et commencent à s'agiter. Dès hier, une députation composée d'Anglicans, de Méthodistes et de Presbytériens mar quants se rendaient aux bâtisses du parlement pour avoir une entrevue avec le comité de la chambre qui est spécialement chargé du bill municipal.

Cette députation a protesté énergiquement contre l'action du gouvernement, et a exposé que pour les raisons suivantes pareille législation ne devrait point être mise en vigueur :—

1. Parceque nombre de ces églises et surtout celles de la campagne ont été bâties à même les argents fournis par des sociétés de charité ou des particuliers ne résidant pas en cette province.

2. Que ce serait un nouvel obstacle à l'immigration dans cette province.

3. Que dans un pays nouveau il est désirable pour le bien de la société de ne pas mettre d'obstacle à la construction des églises.

4. Que vû que les taxes ont pour base la valeur commerciale et que les églises ne sont pas des institutions faisant des profits, mais sont pour le plus grand bien de la société en général, la vie et la propriété étant plus en sûreté, le crime moindre, et l'échelle sociale infiniment plus relevée là où il existe des églises, que pour cela elles devraient n'être point taxées.

5. Que les églises construites aujourd'hui l'ont été alors qu'une loi les exemptant de taxes était en force.

6. Que ces églises sont dans de grandes difficultés financières et que l'imposition de nouvelles obligations serait inopportune et désastreuse dans plusieurs cas.

M. Martin, l'homme aux écoles sans Dieu, passera-t-il outre ? Nous le croyons. C'est lui tout seul qui est la machine dirigeante du parti ministériel. La masse qui le suit est inerte et il la fait tomber du côté qu'il lui plaît. Comme l'observe notre confrère du *Free Press* de Winnipeg, cette majorité brutale doit être composée de valets ou d'imbéciles.

L'ŒUVRE DE NOS AGITATEURS

Un de nos abonnés de France nous écrit pour nous communiquer la note suivante qui a paru dans un journal de France et pour nous demander quelle créance on doit accorder à ces nouvelles, là-bas :

AU CANADA.

Une grande agitation sévit au Canada. On peut s'attendre à une guerre de religion, qui est une guerre de nationalité, car catholiques et protestants représentent respectivement les Français et les Anglais.

Dans la province d'Ontario, la campagne a commencé.

A Manitoba, on parle d'un massacre de tous les catholiques. Au Parlement d'Ottawa, on s'est battu.

Les protestants demandent l'expulsion de tous des catholiques. ou plutôt de tous les Canadiens dont l'origine est française.

Voilà une des conséquences immédiates du mouvement inconsidéré qui a été soulevé par le fanatisme dans ce pays. Pourvu que l'on combatte, que l'on persécute, que l'on rabaisse tout ce qui est catholique et français, on ne doit pas trouver à redire. Affecter le crédit du pays à l'étranger, y paralyser le mouvement d'émigration vers nos fertiles prairies, jeter aux quatre vents du ciel l'idée d'une guerre civile très prochaine entre Anglais et Français, ce n'est rien que tout cela. Sans doute que cette note d'un journal français qui certainement n'est pas la seule du genre qui ait été publiée, nonseulement en France, mais aussi en Angleterre et dans les autres pays de l'Europe, exagère beaucoup la gravité de la situation, pourtant, il y a du vrai au fond. Nous ne pensons pas du tout à la guerre civile, il n'y a pas eu de massacre, ni il y en aura à Manitoba, pas plus qu'il y a eu de bataille au parlement d'Ottawa ; mais ce qu'il y a, c'est que l'on veut nous priver, comme Canadiens-français et catholiques, de droits et privilèges qui nous sont garantis par la constitution même du pays, et, va sans dire, que nous ne sommes point prêts à nous laisser dépouiller.

Nous finirons par tuer cette agitation insensée qui est l'œuvre de quelques cervaux brulés dont la gouverne n'est autre chose que l'intolérance et la haine de la nationalité catholique et française.

Tous les hommes bien pensants, de quelque parti, de quelque croyance qu'ils soient, devront finir par s'unir pour faire rentrer dans l'ordre les quelques sots qui se remuent et qui, comme toujours, sont l'objet de l'admiration d'une certaine populace plus sotte encore.

NOTES D'OTTAWA

[Spécial au *Manitoba*.]

8 mars 1890.

La semaine a été employée presque exclusivement à considérer les estimations budgétaires ; il y a cependant eu des mesures importantes. Une nouvelle loi sur les billets promissoires, les lettres de change, etc., a été adoptée sur proposition de Sir John Thompson.

⁂

Le fait le plus saillant et le moins consolant a indubitablement été l'adoption de l'acte d'incorporation de la Société des Orangistes. C'est lundi après-midi que le dernier vote a été pris sur cette question, alors que les adversaires se trouvèrent en minorité de 25 voix. Il y avait plusieurs absences, et, malheureusement, plusieurs de ceux qui n'étaient pas à leur poste, avaient négligé de *pairer*. C'est une précaution que chaque député ne devrait jamais négliger, de prendre avec un adversaire lorsqu'il doit s'absenter ; de même que c'est un moyen sûr de ne pas diminuer la force respective des partis. En terme parlementaire, nous appelons cela *pairer*. Eh bien ! sur cette question de l'incorporation des orangistes, si les nombreux députés forcés de s'absenter n'eussent point négligé cette précaution, le résultat eût pu être différent. On a cependant remarqué que cette année la députation protestante était presque toute favorable à la proposition. Malgré les nombreuses et chaudes protestations de bonnes dispositions à l'égard des catholiques, il y a évidemment un fort sentiment d'hostilité, et si tous les hommes modérés, amis du bon ordre et de la liberté, ne se donnent pas bientôt la main pour combattre les agitateurs et empêcher les excès de langage, nous en arriverons à une révolution et à la rupture du pacte fédéral. C'est à y songer. Voyons si dans certaine presse on ne pourrait pas dire un gros *meâ culpa*.

⁂

Deux propositions de non confiance contre l'administration ont été repoussées, la dernière à une majorité de 37 voix.

⁂

Les amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie de chemin de fer *Manitoba* & *South Eastern* ont été approuvés par le comité des chemins de fer et l'acte subira sa troisième lecture au commencement de la semaine.

⁂

Les hons. MM. Girard et LaRivière ont eu, mercredi dernier, une conférence avec le ministre de l'Intérieur au sujet des permis pour couper du bois sec sur les terres du gouvernement. Les agents jusqu'ici refusaient d'accorder des permis gratuitement, excepté à ceux qui ont eu des *homesteads* ; mais c'était une erreur et des instructions vont être données de suite pour modifier cette erreur.

⁂

Plusieurs autres questions concernant nos amis du comté de Provencher, seront réglées bientôt et je vous en ferai connaître le résultat dans mes prochaines lettres.

⁂

Le ministre de l'agriculture a déjà commencé à s'occuper sérieusement du prochain recensement. Il fera bientôt distribuer à tous les médecins du Canada, des livrets imprimés dans lesquels tous les membres de la profession seront priés d'inscrire tous les décès qui auront lieu dans l'année, à partir du 6 avril prochain, et d'indiquer la cause du décès.

On espère par ce moyen obtenir une statistique plus complète et plus exacte que par le passé.

⁂

L'Association des droits égaux a ajouté à son programme un article nouveau : amender la constitution de manière à donner à toutes les provinces le contrôle entier de l'instruction publique, à l'exclusion de la clause de l'acte fédéral qui garantit le maintien de l'ordre de choses en existence avant 1867.

La Confédération est un tout qu'il faut respecter, ou les diverses parties ne lient personne. Or, les droits des minorités à un système d'écoles séparées ont été reconnus et sanctionnés par le pacte qui a uni entre elles les provinces. Sans cette condition, la confédération n'eût pas eu lieu. La bonne foi publique existe pour les catholiques comme pour les autres. L'association des droits égaux y manque sciemment en voulant nous assujétir à un ordre de choses que nous ne pouvons accepter, que nous eussions refusé d'accepter lors du traité de 1867.

⁂

Le dernier état de la dette publique fait voir qu'au 28 février elle était de $236,236,865, une diminution de $554,563 pendant le mois. Au 28 février 1889, la dette nette était de $286,095,114, de sorte que pendant l'année elle a été diminuée de $49,858,249. Les finances du pays continuent à être dans un état des plus satisfaisants et tout annonce que le surplus sera considérable.

Pendant les huit mois terminés au 28 février le revenu a dépassé les dépenses de $4,315,757 et comme il n'y a pas de forts paiements à faire d'ici à la fin de l'exercice, le surplus devrait excéder de beaucoup ce chiffre. Les recettes du mois de février se répartissent comme suit :

Douanes	$ 1,886,075.28
Accise	510,512 30
Bureaux de poste	225,000 00
Travaux publics	135,662.29
Divers	125,767.43
Total	$ 2,883,017.30
Revenu au 31 janvier 1890	22,950,929.53
Total	$25,833,946.83
Dépense	$ 2,005,903.28
Dépense au 31 janvier 1890	19,512,286.65
Total	$21,518,189.93

Une comparaison avec le mois de janvier fait voir que les recettes ont augmenté dans toutes les branches du service et qu'il y a eu en février une diminution dans la dépense de $3,079,191.

⁂

Les éditeurs de journaux de la Colombie Anglaise font une guerre acharnée au bill de M. Charlton qui défend la publication des journaux le dimanche.

⁂

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* :

"Il est fortement rumeur à Ottawa que l'hon. sénateur Girard proposera un amendement pour renvoyer le bill d'incorporation des orangistes à six mois. Certains journaux disent que la majorité du sénat rejettera cet amendement."

HISTOIRE DE BOUCHERVILLE

Nous avons reçu un joli volume qui a pour titre : *Histoire de Boucherville.* Le Rév. Père Lalande, S.J., est l'auteur de cette esquisse historique et MM. Cadieux & Dérome, de Montréal, en sont les éditeurs. Elle est dédiée à Mgr Taché, notre vénérable Archevêque, un des enfants les plus distingués de Boucherville.

Nous avons parcouru rapidement cette intéressante production. Naturellement, nous nous sommes arrêtés davantage à ces pages où il est question de l'illustre famille de notre bien-aimé premier pasteur. Nous avons lu avec plaisir le discours que Sa Grandeur prononçait au mois d'août 1879 en face de l'église de Boucherville, non loin de l'antique maison où il a possédé et perdu la mère qu'il aimait tant. "Cette maison, dit-il, c'est le manoir "bâti en 1668 par le fondateur et premier "seigneur de Boucherville, l'illustre "Pierre Boucher............ Tout près de "la maison est l'endroit où fut le premier "sanctuaire élevé à l'honneur de Dieu, "dans la seigneurie de Boucherville. C'est "là que fut solemnisé le premier baptême "consigné dans nos archives, par le célèbre Père Jacques Marquette. C'est là "que fut la première école, et elle y fut "ouverte et tenue par la vénérable Marguerite Bourgeois.............."

Nous invitons nos lecteurs à se procurer cet ouvrage. Il est intéressant à tous les points de vue, et pour nous à ce titre surtout, qu'il parle longuement de la famille qui a fourni à cette terre de l'ouest une des plus grandes sinon la plus grande figure d'évêques missionnaires.

LES ASSISES

Hier midi, à Winnipeg, son honneur le juge Bain a ouvert les assises du printemps pour le district judiciaire de l'est.

Voici les noms des grands jurés qui ont été assermentés : M. H. Tennant (président) et MM. P. A. d'Auteuil, J. B. Lavoie, jr, D. Carrière, F. X. Normandeau, Xavier Gagnier, André Nault, C Mollard, T. A. Gamble, D. G. McBain, N. Layton, D. Chalmers, J. Ryan, C. Holland, M. H. Miller, W. H. Corbett, T. Brownlow et W. A. Farmer.

Le dossier criminel est assez chargé. Il comprend plusieurs cas de larcin, deux cas de vol avec effraction, deux de meurtre et un de blessures avec intention de causer des injures personnelles graves.

Nous donnerons le verdict rendu dans ces différentes causes.

PERSONNEL

M. Horace Bélanger, un des facteurs en chef de la Cie de la Baie d'Hudson, est en cette ville depuis quelques jours.

M. Julien Romieux est revenu samedi d'un long voyage aux Etats-Unis et dans les provinces de l'est.

A la maison vicariale des RR. Sœurs de la Charité de cette ville, la Révde Sœur Marie-Anne Hogue succombait, jeudi dernier, après quelques semaines de maladie. La défunte avait été en religion 2 ans, 7 mois et 15 jours, et elle avait prononcé ses derniers vœux un mois avant sa mort.

Elle n'était âgée que de 21 ans, 9 mois et 27 jours. C'était la fille de M. Antoine Hogue, de Saint-Charles, Man.

Aux RR. Sœurs et à la famille affligées, nous offrons nos plus sincères sentiments de condoléance.

C'est avec regret que nous annonçons la mort de M. Joseph Picard arrivée hier matin à sa résidence, en cette ville. Bien que ne jouissant pas d'une très bonne santé depuis quelques mois, rien ne faisait appréhender une fin si soudaine.

Le défunt était âgé de 57 ans et 2 mois. Depuis plusieurs années établi dans Saint-Boniface, il avait le respect et l'estime de toute la population.

Les funérailles auront lieu demain, à 8 heures, à la cathédrale. Tous sont priés d'y assister.

NAISSANCES

CHAMBERLAND—En cette ville, le 6 courant, Madame Elie Chamberland, un garçon.

HAMELIN.—A Saint-Vital, le 4 courant, Madame Joseph Hamelin, une fille.

Choses et Autres

—D'après le rapport annuel du secrétaire provincial d'Ontario, il y a eu pendant l'année en cette province 46,953 naissances, 14,551 mariages et 23,732 décès.

—A l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, l'Espagne, comme les Etats-Unis, s'apprêtent à fêter Christophe Colomb. Un journal dit à ce propos, que la fête devrait avoir lieu un vendredi.

C'est en effet le vendredi 3 août 1492 que le célèbre navigateur fit voile du port de Palos pour le Nouveau-Monde. C'est un vendredi, le 12 octobre 1492, qu'il aperçut la terre. C'est un vendredi, le 4 janvier 1493 qu'il repartit pour l'Espagne annoncer sa glorieuse découverte.

Il débarqua en Andalousie le vendredi, 15 mars 1493, et c'est un vendredi, 14 juin 1494 qu'il découvrit le continent américain.

Après cela on peut dire que, pour Christophe Colomb, l'influence du vendredi n'a rien eu de néfaste.

—La plus grande imprimerie du monde est celle du gouvernement des Etats-Unis. Il en sort annuellement environ 2,500,000 publications dont environ 600,000 sont des livres reliés.

—Nous lisons dans l'*Echo de l'Ouest*.

Dans le Wisconsin il y a 347,000 catholiques, 3 diocèses et 701 prêtres.

Sur ces 347,000 catholiques, 21,000 sont Canadiens-français.

Or, sur 701 prêtres, combien y en a-t-il de Canadiens-français?

Il y en a...un !!!

—M. Casavant, de Saint-Hyacinthe, Qué., met la dernière main à la construction de l'orgue gigantesque destiné à l'église Notre-Dame de Montréal. Il commencera la pose dans les premiers jours du mois de mai. Nos lecteurs pourront se faire une idée des proportions de l'instrument lorsque nous leur dirons que le plus gros des tuyaux en étain aura quarante pieds de long, 32 pieds de son, et le diamètre d'un baril à farine.

Montréal aura par là le plus grand orgue de l'Amérique du Nord, à part l'ancien orgue du Music Hall de Boston qui a les mêmes proportions, mais qui est aujourd'hui hors de service. Cet orgue a les mêmes dimensions que celui de M. Casavant.

Le nouvel orgue de Montréal doit coûter $26,000 sans le buffet.

Un buffet dont le luxe pourra s'harmoniser avec les proportions de cet instrument peut coûter dix ou douze milles dollars.

—On annonce la mort de Marie Godin, phénomène acadien, de la rivière Saint-Jean, dans le nouveau-Brunswick.

Privée dès sa naissance, par la nature, de bras et de mains, et de jambes et de pieds, elle serait devenue l'un des prodiges les plus renommés de l'univers, si l'amour de son frère n'avait été un obstacle invincible à l'ambition de Barnum qui, passant un jour par là, fit les offres les plus séduisantes pour se procurer cet incomparable curiosité. Marie Godin était intelligente, elle parlait également bien le français et l'anglais. Elle aimait tant la couture qu'un jour elle se mit en tête de coudre avec sa bouche. Elle réussit si bien qu'elle finit par se servir de l'aiguille, du fil, et des ciseaux, avec une dextérité vraiment remarquable. Tous ceux qui passaient par là voulaient la voir ; elle était bien digne de l'intérêt que tout le monde lui portait.

Elle vivait avec son frère François dans l'Ile au Sucre, à quelque distance de Frédéricton.

Marie Godin est morte à l'âge de 55 ans.

—Le duc de Connaught laisse Bombay le 13 du courant et vient par Hong Kong et par le Pacifique rendre visite au gouverneur-général du Canada à Ottawa.

—Le Pacifique va faire l'acquisition d'un terrain immense à Montréal entre Mile End et Outremont. La compagnie possédait déjà en cet endroit trente cinq acres de terrain qu'elle avait acheté de l'Institut des sourds et muets à raison de $500 l'acre. On va placer des rails sur tout ce terrain et si ce n'est pas suffisant on acquérera d'autres terrains de manière à avoir six milles de double tracé. Les trains qui n'auront pas affaire à entrer dans la ville seront arrêtés dans cette vaste voie et de là ils reprendront leur direction pour l'ouest ou ailleurs.

Il y aura au moins 800 ouvriers qui travailleront dans cette cour et ces ouvriers avec leurs familles composeront une population de 5,000 habitants. A part les employés de la compagnie, il y aura beaucoup de gens qui seront employés dans les manufactures de toutes sortes qui y seront bientôt établies. Et alors il y aura une autre ville derrière la montagne. Personne ne contestera jamais que Montréal soit destinée à devenir une des plus grandes villes du nouveau monde.

—Le Cardinal Gibbons, dans son nouvel ouvrage : "*Our Christian Heritage*," dénonce surtout le divorce qui s'obtient chez nos voisins si facilement et qui trouble si profondément l'ordre social. Les statistiques qu'il donne à ce sujet sont réellement alarmantes. L'on comptait 200,595 divorces aux Etats-Unis de 1867 à 1886, tandis qu'au Canada il n'y en aurait eu que 119 durant la même période ; ce que dit Son Eminence est tout à l'honneur de notre pays.

—Abraham Lincoln, fils unique de M. T. Robert Lncoln, ministre du gouvernement américain à Londres, et petit-fils de feu le président Abraham Lincoln, est décédé mardi matin. Il n'était âgé que de quinze ans.

—L'an dernier, la mortalité dans les douze principales villes de la Puissance, s'éleva pendant le mois de janvier, au chiffre de 1,121 décès. Cette année pendant le même mois ce total s'est élevé à 1,826, soit une augmentation de 705 due principalement à la grippe.

—Dans certains cercles ecclésiastiques dit le *Canadien*, Mgr Duhamel, d'Ottawa, est désigné comme successeur probable du cardinal Taschereau.

—Voici le bilan des poursuites en diffamation auxquelles *L'Electeur* de Québec a aujourd'hui à répondre.

A Québec :

Paul vs	*L'Electeur*.	$ 2.000.00
Bouffard vs	"	199.99
Lafrance, père vs	"	199.99
Lafrance, fils vs	"	199.99
Belleau vs	"	2,000.00

A Montréal ,

La *Minerve* vs	*L'Electeur*	$10,000.00
Taillon vs	"	199,99
Taillon vs	"	199.99

Les avocats de *L'Electeur* sont MM. Archambault à Montréal, et Pinault à Québec.

—Un prêtre canadien qui réside en Irlande depuis plusieurs années, M. Emile Piché, vient de publier un volume des plus instructifs sur l'Irlande.

L'auteur trace un portrait des plus éloquents des malheurs de l'Irlande et admet la nécessité du *Home Rule* pour mettre fin au martyre du peuple de la Verte Erin.

Abordant la question agraire, M. Piché nous fournit une lamentable statistique sur le nombre des évictions opérées en Irlande depuis 1849.

	Familles évincées
1849-51	263,000
1852-60	110,000
1861-70	47,000
1871-80	41,000
1881-82	21,000

—Le *Bulletin*, d'Edmonton, rapporte qu'une grande destitution règne parmi les sauvages de Dunvegan, sur la rivière à la Paix. On rapporte même des actes de cannibalisme. La chasse est maigre et le poisson fait complètement défaut ; au reste les sauvages sont tellement exténués qu'ils ne peuvent faire la chasse.

—M. François Mercier, le célèbre voyageur canadien, est actuellement occupé à rédiger des notes volumineuses sur son séjour et ses observations dans l'Alaska ainsi que sur ses voyages dans la mer Behring. M. Mercier a exécuté ce travail à la demande du prince Roland Bonaparte avec qui il a eu de longues conservations pendant son dernier voyage à Paris. L'été prochain M. Mercier se rendra en France et passera ses notes au prince qui s'est chargé d'écrire un volume sur l'Alaska.

Chronique Locale.

—Pour un bon habillement fait à ordre, allez chez F. E. Verge.

—Le club dramatique donnera une seconde séance dramatique et musicale, mercredi, le 9 avril prochain.

—La quête qui a été faite à la cathédrale au profit de l'Hôpital de Saint-Boniface a rapporté environ soixante piastres.

—Pour un bon chapeau de forme nouvelle, allez chez F. E. Verge.

—Il n'y a pas eu de séance du conseil de ville lundi soir faute de quorum, mais une séance spéciale est convoquée pour vendredi soir.

—La législature n'a pas siégé hier après-midi à cause de la mort de Madame Fisher, femme de M. James Fisher, avocat et député de Russell.

—Nouvelles importations chez F. E. Verge : 30 caisses de chaussures, 75 douzaines de Chapeaux, 2 caisses de hardes faites, 4 caisses de Marchandises sèches.

—M. Philéas Trudeau doit commencer cette semaine à se faire bâtir un étal de boucher sur l'emplacement où se trouvait autrefois le magasin de M. George Couture.

—Avez-vous besoin de blé de semence, avoine, orge, etc., vous pouvez vous en procurer chez M. Adolphe Turner, le marchand de grain bien connu de cette ville. 3i

—M. John James Setter perd sa position de shérif du district judiciaire du centre et le gouvernement a nommé Alexander McLean, de Portage-la-Prairie, pour le remplacer.

—On nous informe que jeudi prochain le 20 mars, il y aura, à l'hôtel de ville, à 8 heures du soir, une assemblée dans le but d'organiser une association mutuelle d'épargne. Tous sont cordialement invités.

—C'est le temps de faire le choix des graines pour fleurs et légumes. Il faut savoir où acheter, car souvent le peu de succès que l'on obtient dans l'horticulture et dans la culture des légumes dépend du peu de soin que l'on apporte dans l'achat des graines. Voulez-vous être certain d'acheter ce qu'il y a de mieux? Venez nous voir. C'est toujours au magasin Anderson & Lemieux, au No. 245, rue Principale, Winnipeg.

—Les Sœurs de l'Hôpital Saint-Boniface prient M. A. H. Bertrand, de LaSalle, d'accepter l'assurance de leur sincère reconnaissance pour le don d'une tinette de beurre, qu'elles recevaient de sa part, pour l'Hôpital, ces jours-ci.

La bienveillance de Mesdames Verge, Lamontagne, J. P. O. Allaire, P. W. Allaire, Erwin, Leacock et Gentès, pour les pauvres malades, évoque aussi un merci bien cordial des Sœurs de l'hôpital.

—La grande loge orangiste de Manitoba s'est réunie mercredi à Winnipeg. Une résolution en faveur de la formation d'un troisième parti d'après le programme des equal-righters a été adopté à l'unanimité. Une seconde résolution appuyant le gouvernement Greenway dans sa politique dirigée contre les écoles séparées et l'usage de la langue française a pareillement été adoptée.

Nous savons aussi que l'on s'est porté à des violences extrêmes de langage vis-à-vis des catholiques en général, et surtout ceux de Manitoba.

NOUVELLE EXPLOITATION

A Saint-Boniface, Man.

Me voyant dans l'impossibilité de remplir les commandes considérables que j'ai en ce moment, pour Poterie, Brique, etc., je désirerais trouver immédiatement un associé pouvant disposer d'un capital de deux à trois mille dollars. Cette somme pourra être doublée dès la première année.

Le gérant de l'usine a, en fait d'installation :

1o Une bâtisse de 80x20 pieds, un étage.
2o Deux tours à faire la poterie.
3o Une grande presse.
4o Un malaxeur pour mélanger la terre.
5o Un four à cuire la poterie, la brique, etc.
6o Environ cent à cent cinquante verges de terre glaise tirée pendant l'hiver, de façon à ce que cette terre soit propice pour fabriquer : brique rouge, brique blanche, tuiles, carreaux, pots à fleurs, pots à beurre, cruches, en un mot, pour faire tous les ouvrages de poterie.

Le gérant de l'usine a fait tous les essais nécessaires pour obtenir une bonne installation.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'usine de Saint-Boniface, Manitoba.

Eug. Gobeaux.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

Examen en Medecine.

AVIS est par les présentes donné que les examens en médecine commenceront à Winnipeg aux dates suivantes :

Pour l'Intermédiaire, l'Anatomie pratique, et l'Anatomie chirurgicale, le 19 mars courant, à 9 heures a.m.

Pour les Primaires et les Finales, le 14 avril prochain, à 9 heures a.m.

Les candidats doivent immédiatement donner avis au Registraire de leur intention de se présenter aux examens, et mentionner dans leur application la date de leur matriculation et les matières sur lesquelles ils doivent passer l'examen.

Cinq jours au moins avant la date des examens, ils doivent remettre au Registraire tous les documents exigés par les statuts et les règlements. Les honoraires doivent être envoyés avec l'application.

T. A. BERNIER,
Registraire.

Winnipeg, 10 mars 1890. 3i 12.3 90



GRAIN DE SEMENCES

Avis est par les presentes donne

Qu'il a été décidé par le gouvernement de demander au parlement un petit octroi pour fournir du grain de semence aux colons qui en ont absolument besoin et qui ne sont point capables d'en obtenir autrement. Demande devra être faite par l'entremise de la Société d'Agriculture du District, à M. Angus McKay, gérant de la Ferme Expérimentale du gouvernement à Indian Head, T. du N.-O.

Les demandes faites par des personnes qui doivent actuellement au gouvernement pour grain de semence déjà fourni ne seront pas considérées.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Dépt de l'Intérieur,
Ottawa, 20 fév. 1890. 2i 12.3.90



Soumissions pour un Bail de Terres de la Puissance pour Paturages etant dans le District d'Alberta.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour Bail de Terres à Pâturage," seront reçues à ce département jusqu'à midi de lundi, le 31 mars 1890, pour un bail pour fins de pâturages du quart nord-est du township 6, rang 26, à l'ouest du 3me méridien, dans le district d'Assiniboia.

Les règlements d'après lesquels un bail sera donné peuvent s'obtenir au département ou au bureau de l'agent des terres à Régina.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable à l'ordre du sous-ministre de l'intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le bail.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 18 fév. 1890. 2i 12.3.90

ANIMAL EGARE.

Une taure de deux ans et demi, brune et blanche, s'est réfugiée chez M. Auguste Harisson, à Sainte-Anne, Man. L'animal est aussi étampé sur la fesse gauche.

Le propriétaire peut la réclamer chez M. Harisson en payant les frais. 3i 5 3 90

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'il sera fait à la législature de Manitoba, durant sa présente session, demande d'un acte pour confirmer l'incorporation de la compagnie de chemin de fer *Winnipeg Transfer Railway Co.*, (*Limited*) pour étendre ses pouvoirs et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de fer partant de son terminus actuel, sur la rue May, dans la cité de Winnipeg, jusqu'à l'extrême limite nord de la dite cité.

HENRY J. DEXTER,
Solliciteur des requérants.

Winnipeg, 6 février 1890.

AGRICULTURE

DE LA MANIÈRE D'ÉLEVER LES VEAUX

La manière d'élever les veaux est variée. Il n'y a pas de doute, que le mode naturel, c'est de les laisser téter leurs mères ; mais ce n'est pour le certain ni le meilleur ni le plus profitable ; les plus beaux veaux que nous ayons jamais vus, ont été élevés avec du lait écrémé. Si les veaux sont nourris au lait écrémé, il devrait avoir bouilli, et être refroidi à la température de celui qui fut d'abord donné par la vache, ou un peu plus chaud, et dans cet état, il devrait être donné au veau. On donne souvent le lait aux veaux, l'ayant seulement chauffé, mais on ne réussit pas si bien de cette manière qu'en le faisant bouillir. Si on donne le lait trop froid, le veau aura le débord. Dans ce cas, deux ou trois cuillerées de présure mises dans son lait, l'arrêteront bientôt. Si au contraire le veau est constipé, le bouillon au lard est avec succès mis dans son lait. D'abord, un gallon de lait par jour suffira pour un veau. L'allouance ordinaire est à peu près le double de cela au bout des premiers 8 à 10 jours, et elle est un peu augmentée avec l'âge de l'animal. Lorsque le veau a treize semaines à peu près, il fera bien à l'herbe sans lait. Une petite quantité d'avoine et de son, une pinte de chaque à peu près, qu'on donne au veau vers midi, l'avancerait beaucoup dès qu'il est capable de le manger ; on devrait aussi le stimuler à manger du foin, et pour cela, en mettre toujours devant ses yeux. Le veau doit avoir ses portions à des heures déterminées, à 8 heures a.m. et à 4 heures p.m., et être régulièrement soigné à ces heures, autrement il n'avancera pas. Des expériences ont montré qu'il n'est pas absolument nécessaire de donner du lait aux veaux après qu'ils sont âgés d'un mois : pour les sevrer graduellement 2 pintes de lait avec une petite quantité de graine de lin bouillie dans l'eau donnés ensemble, suffiront ; et en diminuant graduellement le lait, le veau fera bientôt sans lui. Le thé de foin avec 2 pintes de lait fera bien aussi, mais il n'est pas si nutritif que la graine de lin. On fait le thé de foin en mettant la quantité nécessaire de foin dans une cuve ; on y verse une quantité suffisante d'eau bouillante, ou couvre la cuve, dans laquelle on laisse l'eau assez longtemps pour extraire la force du foin.

LA VRAIE FEMME.

Ce n'est pas seulement pour balayer la maison, faire les lits, repriser les bas et faire la cuisine qu'un homme a besoin d'une femme ; si c'est là tout ce qu'il demande, une servante pourrait le faire à meilleur marché qu'une femme. Si c'est là tout, quand un jeune homme va demander une jeune fille en mariage, envoyez-le à la cuisine pour goûter le pain et le gâteaux qu'elle fait ; faites lui inspecter les chambres à coucher et les travaux d'aiguille ; donnez un balai à la jeune fille et envoyez le jeune homme surveiller son balayage. Ces choses ont leur importance, et un jeune homme sage fera bien d'y voir. Mais ce que l'homme sérieux recherche dans une femme, c'est une compagne sympathique et aimante. Le chemin de la vie est semé d'épreuves et un homme a besoin d'une femme pour les traverser. L'homme parfois est accablé par l'infortune ; il rencontre des revers, il est sujets aux erreurs ; les épreuves et les tentations l'entourent il a besoin de la présence et de la sympathie d'une femme.

RECETTE

LA DIPHTÉRIE GUÉRIE

Le remède suivant est paraît il infaillible. Dans tous les cas, il vaut la peine d'être essayé car les médecins sont impuissants à combattre cette maladie avec succès. Dès les premiers symptômes de la maladie dans la gorge d'un enfant, mettez le dans une chambre bien close ; puis versez dans une tasse en fer blanc du goudron et de la thérébentine en parties égales ; placez ce vase sur le feu afin de remplir l'appartement de fumée. L'aspiration de cette fumée provoquera chez le petit patient une toux qui lui fera cracher toutes les membranes qui se seront formées dans la gorge et la diphtérie disparaîtra. La fumée du goudron et de la thérébentine dissout les matières formées dans la gorge, et c'est cette action qui donne le soulagement que toute l'habileté du médecin a été impuissante à procurer.—(*Scientific American.*)

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 60	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à 6 00
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	15 00	à 0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à 0 75
Avoine, par minot	0 50	à 0 55
Orge "	0 60	à 0 65

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 65	à 0 75
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 10	à 0 15
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boites, la doz	0 20	à 0 25
Patates, le minot	0 65	à 0 70
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, la minot	1 25	à 1 75
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	10 00	à 12 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60